

Sylvain Rochex
Tournaloup
73110 La Table
sylvain.rochex@gmail.com

La Table, le 13 mars 2018

A l'attention de la Mairie de La Table

- Copie à Mme *Émilie Bonnard*
Députée
- Copie à Mme *Gisèle Neyrou*,
Présidente des conciliateurs de justice des deux savoie.
- Copie à M. *Bernard Leprovost*
Défenseur des droits.
- Copie au collectif du projet de plantation du verger
 - Copie au site *Reporterre.Net*

Objet : *Question aux Élus, suite au rejet du projet de verger communal porté par la population à La Table. Un verger communal est-il contraire à la Loi ou à l'intérêt général ou même nuisible ?*

Mesdames, Messieurs,

J'ai sous les yeux votre lettre de refus concernant notre demande de plantation d'arbres fruitiers sur des communaux.

Au delà de la sidération abyssale, le problème que j'ai, c'est que je trouve cette réponse absurde. Nous vous avons interrogés sur **les communs** précisément dans le but de leur donner du corps et vous nous répondez par l'existence des **choses privées** : « *Les Élus n'ont pas souhaité donner une suite favorable à votre demande du fait que la plupart des signataires du courrier sont propriétaires de foncier agricole* ». Bref, vous nous répondez négativement en utilisant pourtant notre principal argument... car comme nous vous l'avons expliqué et détaillé dans de multiples lettres et présentations, en plus des considérations écologiques et sociales, notre but est justement de diminuer substantiellement l'importance de la sphère privative (devenue totale) au profit de la chose commune (inexistante).

Effectivement, depuis des décennies, les gens se sont développés majoritairement, voire totalement, du côté privatif. C'est effectivement la réalité et c'était donc un des buts de notre projet de faire pencher la balance de l'autre côté. Simone Weil disait (dans *La pesanteur et la grâce*) : « Si on sait par où la société est déséquilibrée, il faut faire ce qu'on peut pour ajouter du poids dans le plateau trop léger. »

Depuis la deuxième moitié du XXème siècle, de très nombreux penseurs critiques ont alerté concernant ce virage catastrophique de la population vers **la chose privée**. Cornélius Castoriadis disait en 1997 : « Les gens se dépolitisent, se privatisent, se tournent vers leur petite sphère "privée" — et le système leur en fournit les moyens. Et ce qu'ils y trouvent, dans cette sphère "privée", les détourne encore plus de la responsabilité et de la participation politique. » ou encore : « Dans la phase actuelle la population se trouve dans une apathie politique totale, dans la privatisation la plus complète. »

Castoriadis, que je connais bien, n'a eu de cesse de dénoncer cette « *privatisation des individus* » : « La culture pousse frénétiquement vers **une privatisation des individus**, qui non seulement **se désintéressent des affaires communes**, mais voient les autres comme des objets ou des ennemis potentiels qui les empêchent d'avancer dans l'embouteillage général. Cela dit, l'instauration d'une vraie démocratie exige beaucoup de tout le monde. Elle suppose l'autonomie de l'individu, c'est-à-dire sa lucidité, sa réflexivité, sa responsabilité. Ça implique la libération de l'activité collective, une passion pour la chose publique. »

Eh oui, « *La chose publique* », en latin : *La Res-Publica* (la République), c'est bien de cela dont il s'agit quand les citoyens veulent créer un verger communal (on pourrait aussi évoquer la *Res-Communis*, *la chose commune* et *in fine* tout simplement : *La Commune*). C'est donc pourquoi nous nous sommes tournés vers **les Élus de la République, vers les Élus de notre : Commune**. Car vous êtes bien (en théorie) les Élus de la chose publique et de la Commune, et non pas de la chose privée. Votre terrain d'actions, vos pensées, vos projets, en tant qu'Élus, doivent être tournés vers la chose publique, et non pas la chose privée. Vous avez mandat pour agir en faveur de ce qui est public et commun. Vous avez donc mandat pour lutter, en chœur avec Castoriadis et les autres, contre cette « *culture qui pousse frénétiquement vers une privatisation des individus* », et non l'inverse !

Il me paraît important de souligner que pour chaque *chose publique et commune*, on peut évidemment leur opposer une version privative, comme a pu le faire M. Claude Mirandola dans la lettre qu'il vous a adressée, en vous proposant de siéger dans un domicile privé pour le Conseil Municipal. N'importe-quels sujets, objets, projets peuvent être propulsés soit du côté des Communs, soit du côté du privé, c'est la question éthique et politique permanente de premier plan pour chaque citoyen. J'en profite pour rappeler au passage que l'Association Loi 1901, trop souvent brandie

pour soi-disant rassembler le peuple dans les Communs, est en fait une structure de droit privé pour des intérêts privés. Les associations ont donc malheureusement tendance à privatiser l'espace public. Les Élus (que l'on dit pourtant *de la République*) commettent sans arrêt l'erreur, soit d'empêcher la vie commune de croître au profit de la chose privée (ce que vous faites en l'occurrence), soit de distribuer arbitrairement le bien public en le privatisant (ce que vous faites également par ailleurs).

Votre rôle devrait pourtant être tout autre : favoriser constamment la vie commune, le développement de la chose commune, selon des principes de **justice mutuelle et d'égalité** (et non selon des principes de distribution arbitraire). Est-ce qu'on se comprend bien ? Je ne suis pas en train de vous attaquer, je veux seulement discuter avec vous des principes fondateurs de notre vivre-ensemble car j'ai vraiment l'impression que nous n'avons pas les mêmes bases de citoyenneté élémentaire. Voyez-vous la différence fondamentale qui existe entre **la justice mutuelle** et **la distribution arbitraire** ? Entre favoriser la vie commune ou favoriser la chose privée (au détriment de la vie commune en l'occurrence) ?

Prenons quelques exemples fictifs pour mieux illustrer le propos. Dans une ville où toutes les piscines sont privées, si des citoyens se tournent vers leurs Élus pour envisager le projet d'une piscine publique, il serait absurde que les Élus répondent qu'il y a déjà 3 piscines privées ou même — pour reprendre la typologie de votre réponse — que de nombreuses personnes sont possesseurs de piscine en propre. Est-ce que vous comprenez bien ?

Et c'est pareil pour des théâtres, des jardins, des écoles ou que sais-je encore. Imaginez une ville où il n'y aurait que des écoles privées. Les Élus (*de la République*) ne seraient point dans leur rôle de débouter un projet d'école publique voulu par les Citoyens. Car les Élus doivent favoriser ce qui est public et commun, ce qui concerne la vie de la Cité, le vivre-ensemble, justement au-delà des logiques privatives. C'est la base d'une Cité depuis plus de 2500 ans.

Puisque vous avez souhaité porter votre analyse sur les personnes signataires du projet, je voudrais apporter quelques précisions importantes pour tordre le cou à des biais éventuels. Nous n'avons pas « arraché » une cinquantaine de signatures aux 475 habitants de la Commune. Nous avons pu matériellement consacrer un nombre d'heures très limité à la présentation de ce projet à des habitants choisis au hasard et le taux de signature fut proche de 100 % (nous n'avons essuyé qu'un seul refus de la part de quelqu'un qui nous disait malgré tout soutenir moralement l'idée). Le ratio signataires / nombre d'habitants ne nous donne donc pas du tout un résultat de type referendum. En revanche, au vu du taux de signature obtenu, on peut extrapoler qu'un résultat authentiquement référendaire de la question aurait été très très élevé. C'est pourquoi porter votre analyse sur les qualités particulières des personnes signataires n'a pas de sens.

Mais vous intéresser de si près aux qualités particulières des signataires (pourtant déterminés au hasard) est intrigant à plus d'un titre. Premièrement, ça constitue une pente dangereuse vers de l'inégalité politique et vers une éthique douteuse de traitements différents et discriminants des citoyens entre eux. Si vous mettiez en place des jardins pour les pauvres qui n'ont pas de lopin de terre, interdiriez-vous aux riches propriétaires d'y mettre les pieds ? Deuxièmement, pourquoi penser que la signature de quelque-chose signifie d'emblée la recherche de son intérêt personnel ? Les gens qui ont signé ont peut-être signé en pensant à l'intérêt général et pourquoi pas à l'intérêt des plus démunis (sans penser à eux en premier) — pourquoi ne pas plutôt voir les choses ainsi ? Oseriez-vous dire à des riches disposant d'un système de santé privatif performant qu'ils se trompent de vouloir un hôpital public pour soigner tout le monde ?

Enfin, le plus terrible dans votre assertion je trouve est que vous n'avez pas réussi à établir que 100 % des signataires étaient propriétaires de foncier agricole (« la plupart »), quid donc **des autres** ?! Par ce « la plupart », vous convoquez d'ailleurs toute l'histoire des Communaux. En effet, au moyen-âge aussi, il y avait déjà de nombreux propriétaires terriens, mais les Communaux étaient justement là pour ceux qui n'avaient pas ce privilège. Les Communaux leur permettaient d'avoir du bois pour se chauffer et de multiples ressources vitales issues de la terre.

Si donc, « *la plupart des signataires du courrier sont propriétaires de foncier agricole* », pourquoi ne pourrait-on (voire ne devraient-on) pas oeuvrer pour mettre sur pieds des Communaux puisque justement, comme vous le dites, TOUS, ne sont pas propriétaires de foncier agricole (et quid du nombre de non-propriétaires de foncier agricole si on prend en compte la totalité des habitants de La Table) ? Encore une fois, vous nous répondez par la négative mais avec nos propres arguments et je trouve que c'est absurde.

Autre question fondamentale qui survient très logiquement face à votre refus : êtes-vous propriétaires du bien commun en étant Élu ou simples serviteurs, simples passeurs et gestionnaires pratiques (question abordée également par C. Mirandola) ? Êtes-vous des « chefs » ou des serviteurs du bien commun ? Là aussi, il semblerait que nous n'ayons pas les mêmes bases théoriques de départ.

Ce qui devrait être interrogé avec force, c'est cette tendance générale des Élus à tout cloturer, à dire non à tout (à La Table, comme ailleurs).

Dans une municipalité, c'est le citoyen (le *municeps*) qui « *prend ses affaires en main* » en vertu de l'étymologie de ce mot. Les délégués, s'il y en a, ne sont point là en censeur, en « flic », mais en passeurs et facilitateurs (dans la mesure où les projets concernent le bien commun et où ils ne sont pas contraire à la Loi). Si dans la France de 2018, on passe par des demandes écrites en mairie et par d'autres bonnes formes, ce n'est donc point dans un esprit de police, de méfiance ou de compétition et pour récolter 99 % fois sur 100 des réponses négatives. Les bonnes formes (et autres demandes écrites) servent uniquement la bonne gestion. Le taux de réponses positives

de la part des Élus devraient donc être dans l'autre sens. Malheureusement on a toujours l'impression avec des Élus qu'une demande de citoyens est davantage une occasion de dire non pour asseoir leur Pouvoir au lieu de quoique ce soit d'autre. Mais qu'est-ce que c'est que cette manière morbide de sempiternellement empêcher et verrouiller ? Les Élus devraient réagir négativement dans de très rares cas, notamment et avant tout, dans les cas où ce qui est proposé est contraire à la Loi, nuisible, ou contraire à l'intérêt commun. En effet, je pense ici à l'article V de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 : « *La Loi n'a le droit de défendre que les actions nuisibles à la Société. Tout ce qui n'est pas défendu par la Loi ne peut être empêché, et nul ne peut être contraint à faire ce qu'elle n'ordonne pas.* » Pourriez-vous donc nous expliquer ce qui est « nuisible » à réaliser un verger communal tous ensemble ? Pourriez-vous aussi nous expliquer ce qui est contraire à l'intérêt général ? Nous répondre sur ces points serait vraiment la moindre des choses car il en va de votre légitimité et de votre droit à émettre un tel refus. En effet, si notre projet, qui en prime ne coûte pas un euro, n'est ni nuisible, ni contraire à la Loi, ni contraire à l'intérêt général, vous n'avez pas le droit de l'interdire. Enfin, je vous le demande, en matière d'intérêt général, sur la Terre en 2018, où placez-vous sur une échelle l'intérêt d'un verger communal en permaculture ? Pour ma part il me semble que non seulement ça constitue le maximum d'intérêt général, mais qu'en 2018, ça va même bien au-delà et qu'on pourrait même parler de voie de salut ou d'arche de Noé.

Quant à votre assertion selon laquelle notre proposition serait plus judicieuse en milieu urbain, savez-vous que des Élus en milieu urbain nous auraient à fortiori répondu l'inverse vu la teneur du sujet ? En effet des Élus en milieux urbain nous auraient aisément répondu qu'un verger a plus sa place en milieu rural...

Il serait donc temps qu'on se demande tous pourquoi les Élus, partout, verrouillent, empêchent et bloquent toujours tout. Pourquoi les Élus passent leur temps à chercher des motifs et des excuses toujours plus incroyables pour dire non aux initiatives citoyennes spontanées. Je pense encore ici à Castoriadis quand il disait : « *domination d'une oligarchie et passivité et privatisation du peuple ne sont que les deux faces de la même médaille.* » En effet, vous avez beau être les Élus soi-disant de La République et de la Commune, en étant seulement dix personnes (2 % de la population totale), vous constituez pourtant en théorie une oligarchie (le gouvernement de quelques-uns). Et malheureusement, une oligarchie, pour se maintenir, à besoin d'empêcher la *démo*-cratie d'exister. Une activité politique de la part des citoyens est malheureusement vécue comme une menace par une oligarchie tout simplement car cette activité politique rentre en contradiction avec l'existence même de cette oligarchie. L'activité politique citoyenne peut tendre soit à faire exister une authentique démocratie, soit à donner de l'énergie à des factions rivales (oligarchiques elles-aussi) — et dans les deux cas ce n'est pas souhaitable par une

oligarchie. C'est pour cela que Castoriadis nous présente cette médaille à deux faces entre oligarchie et passivité du peuple. Mais faut-il en rester là ?

Le plus édifiant de tout ceci est si l'on s'aventure à comparer ce projet de verger communal avec tout ce qui est par ailleurs autorisé dans le pays et dans le monde entier comme projets privés destructeurs de l'homme et de l'environnement, contraire à l'intérêt général (y compris l'intérêt général de la biosphère dans son ensemble).

En effet, c'est une idée troublante qui nous vient du fond des âges : l'humanité, a toujours donné jusqu'ici de **la prospérité au vice et du malheur à la vertu**.

Combien de projets privatifs, égoïstes, pharaoniques, destructeurs, pollueurs, saccageurs, inconscients, fous, coûteux sont autorisés à la pelle à chaque minute sur terre, alors que là, nous vous proposons quelque-chose dans un petit village éteint, quelque-chose de commun, de gratuit, de social, de collectif, de nourricier, de basé sur le soin à la terre et à l'environnement ; quelque-chose qu'on pourrait aussi nommer de petit, de timide et de sensible... et à cela, c'est un NON absurde et brutal qui est obtenu...

Mais serait-ce donc carrément la pureté et nécessité absolue de notre proposition le problème ? Y'aurait-il un lien entre votre refus et cette idée présente dans l'Évangile de Jean : « *la lumière étant venue dans le monde, les hommes ont préféré les ténèbres à la lumière, parce que leurs œuvres étaient mauvaises. Car quiconque fait le mal hait la lumière, et ne vient point à la lumière, de peur que ses œuvres ne soient dévoilées.* »

Je ne vous dis pas cela comme un jugement (car je me mets avec vous) mais je pense pouvoir admettre que planter des arbres fruitiers et conséquemment se rendre compte qu'il aurait fallu le faire (partout et de cette façon communale) depuis au moins 60 ans, voire depuis des siècles, peut faire mal (à l'instar de la citation de *Jean:3*). Un peu comme un fumeur qui s'arrêterait de fumer vers 60 ans, il y a comme un terrible regret insurmontable qui peut s'abattre sur lui (d'ailleurs ceux qui fument encore à 60 ans, fument souvent jusqu'à la fin de leur vie).

J'admets pourtant tout à fait que la bifurcation d'un individu ou d'une communauté après un temps trop long passé à procrastiner ou à faire des erreurs est objectivement quelque-chose de difficile, mais je vous pose la question : quel autre choix avons-nous que de finir malgré tout par bifurquer aussi douloureuse soit cette bifurcation ?

Nous sommes en 2018, et après au moins 70 ans d'alertes écologiques toujours plus désastreuses, nous en sommes maintenant à la disparition hyper-accélérée des oiseaux (1/3 en 15 ans — article du monde du 20/03/2018), ce qui dénote **un emballement de la destruction des écosystèmes** puisque c'est une conséquence de la mort des sols et des insectes. Les maillons de la chaîne alimentaire sont donc en train de tomber un

à un. Chaque étape vers le pire, est une nouvelle occasion toujours plus pressante de bifurquer (même si à chaque fois — toujours si on pense à *Jean:3* — ça peut être encore plus douloureux). Mais alors quoi ?

Idem pour les conflits et les rancunes entre personnes, entre nations. Idem pour toutes formes de dettes et de reproduction des violences. N'y a-t-il pas un moment où il faut enfin se décider à faire demi-tour même si c'est toujours plus dur de le faire ? Le cycle des violences doit-il être sans fin ? *L'amour du pouvoir sera-t-il toujours plus fort que le pouvoir de l'amour* ? On voit bien que la pente prise par l'humanité voilà quelques millénaires est une pente vers le suicide collectif et que chaque nouvelle journée est pourtant une occasion donnée d'inverser le processus.

Ne faut-il pas tous nous diriger vers une bifurcation et un sursaut général ? Un sursaut pour accepter de faire rentrer un peu de lumière malgré toutes nos ténèbres passées (Cf : *Jean:3*). Un sursaut pour se pardonner mutuellement quoiqu'il nous en coûte. Un sursaut pour remettre les dettes et repartir sur des bases saines et nouvelles. Un sursaut vers l'Égalité pour que chacun ne se sente plus à la peine pour avoir le droit d'exister dignement. Un sursaut vers une nouvelle vitalité communale pour s'entraider, ne plus peser sur les écosystèmes et les agrader à nouveau.

Pourriez-vous revoir votre décision concernant cette demande de plantation d'arbres en vertu des sursauts dont je vous parle ? De nombreuses personnes du collectif se tiennent à votre disposition pour en parler.

Veillez recevoir mes respectueuses salutations.

Sylvain Rochex

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Rochex', with a stylized flourish above the name.